Travaux de l'Assemblée paritaire ACP-UE en 2002

2002/2018(INI) - 13/05/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 467 voix pour, 9 contre et 19 abstentions, le rapport d'initiative de M. Joaquim MIRANDA (GUE/NGL, P) sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2002, le Parlement européen rappelle combien fut contrastée cette 2002 pour les activités de l'Assemblée. L'ombre du Zimbabwe et du régime du Président Mugabe a plané sur les relations de l'UE avec ses partenaires des pays ACP. La présence dans la délégation de deux ministres zimbabwéens frappés par des sanctions européennes a conduit à l'annulation de la 5ème session de l'APP. Regrettant ces circonstances, le Parlement revient sur cette année mouvementée pour l'Assemblée et sur la façon dont la crise a été réglée. Pour éviter de tels incidents à l'avenir, le Parlement considère qu'il serait plus efficace et plus légitime de n'imposer de sanctions contre un pays que suite à une décision paritaire entre les représentants de l'UE et des pays ACP. Mais l'annulation de la 5ème session n'est pas le seul élément à retenir. Parmi les progrès relevés en 2002, il faut noter la "Déclaration du Cap" en vue de la conclusion de nouveaux accords commerciaux, incitant à ne pas laisser les aspects commerciaux prendre le pas sur les considérations de développement. Le Parlement note également avec satisfaction l'augmentation du nombre de parlementaires participant aux réunions de l'APP. Jusqu'alors, beaucoup de délégations étaient composées de représentants des gouvernements ou d'ambassadeurs. Au cours de la session du Cap notamment, un débat important a eu lieu sur le Fonds européen de développement que le Parlement demande une nouvelle fois qu'il soit budgétisé. Enfin, huit missions APP ont eu lieu en 2002. Le Parlement déplore la participation inégale des membres européens et ACP lors de ces missions mais cite en exemple la mission d'observation des élections présidentielles et législatives au Kenya en décembre 2002.